



# La Soupe au caillou

Par l'équipe du Collectif

Numéro 420

6 février 2018



## Les nouvelles courent

### Troisième plan de lutte à la pauvreté : le temps de l'analyse

Attendu depuis plus de deux ans, le troisième plan de lutte à la pauvreté a finalement été lancé le 10 décembre dernier. Après avoir réagi à chaud lors de sa sortie, le Collectif planche maintenant sur une analyse plus approfondie des enjeux soulevés par les propositions du ministre François Blais.

Le Collectif a invité ses membres, des alliés, des chercheurEs et des personnes assistées sociales à participer à une journée d'analyse collective la semaine dernière. Une soixantaine de personnes a répondu à l'invitation et tenté d'anticiper et d'évaluer les impacts, heureux ou non, de ce plan d'action.

Et parce qu'il ne suffit pas de déterminer si une mesure est « positive » ou « négative », une attention particulière a été portée aux « angles morts ». Vous savez, ces éléments importants qu'on peut voir seulement si on fait l'effort de se retourner. Eh bien ! le plan de lutte en est bourré !

Cet exercice de réflexion collective a été fort enrichissant ! Soyez à l'affût ! En plus de produire une analyse critique, alimentée par les interventions de l'ensemble des participantEs, le Collectif tentera de mettre en lumière les principaux enjeux du troisième plan de lutte à la pauvreté dans les prochaines éditions de la *Soupe au caillou*.

D'ici là, nous vous invitons à prendre connaissance de quelques réactions dans les pages suivantes.



## Hausse de 0,75 \$ du salaire minimum Pas de quoi sabler le champagne

Le 17 janvier, le gouvernement québécois a annoncé une hausse de 0,75 \$ du salaire minimum. Celui-ci passera à 12 \$ l'heure le 1<sup>er</sup> mai prochain. Il s'agit de l'augmentation la plus importante jamais accordée au Québec.

### Une mise en bouche modeste

Pour le Collectif, toute amélioration du revenu des travailleuses et des travailleurs les plus pauvres est la bienvenue, et il reconnaît que le gouvernement a fait montre d'une certaine ouverture en haussant le salaire minimum de 0,75 \$ au lieu des 0,50 \$ annoncés l'an dernier. Une personne qui travaille à temps plein (35/h) aura donc 26 \$ de plus par semaine (brut) dans ses poches. Il s'agit certes d'une amélioration, mais qui demeure insuffisante, puisque même en travaillant à temps plein, cette personne ne sortira pas de la pauvreté. Pas de quoi sabler le champagne donc !

Quand on lit le communiqué du 17 janvier de la ministre responsable du Travail, Dominique Vien, on a l'impression que le gouvernement se soucie enfin du sort des travailleuses et des travailleurs. On peut y lire : « Cette hausse viendrait améliorer la qualité de vie des travailleurs à faible revenu en plus de favoriser l'incitation au travail, d'augmenter le revenu net disponible et de contribuer à réduire l'incidence de la pauvreté, sans nuire à l'emploi et à la compétitivité de nos entreprises. »

Mais si le fait d'augmenter le salaire minimum est soudainement à ce point formidable, pourquoi le gouvernement s'arrête-t-il en si bon chemin ?

### À quand le plat de résistance ?

Le gouvernement prétend déterminer la hausse du taux du salaire minimum en fonction de cinq axes et de treize critères. En réalité, un seul est pris en considération : le ratio entre le salaire minimum et le salaire horaire moyen.

C'est l'économiste Pierre Fortin qui a développé le principe théorique selon lequel le salaire minimum doit se situer entre 45 % et 50 % du salaire horaire moyen.

CertainEs pourraient voir dans la dernière augmentation accordée par le gouvernement un geste courageux, voire généreux. Or, même avec cette hausse, le salaire minimum demeure encore sous le seuil des 50 % du salaire horaire moyen.

Autrement dit, la grandeur d'âme a peu à voir avec le fait que le gouvernement a fait grimper le salaire minimum de 0,75 \$. D'ailleurs, il ne s'en cache pas : c'est parce que l'économie du Québec se porte bien, dit-il, et que le salaire horaire moyen a augmenté qu'il a accordé cette année une hausse plus importante que d'ordinaire !

Malgré tout, les associations patronales ont de nouveau fait entendre leurs scénarios catastrophistes sur les pertes d'emploi.

Ce qui ne manque pas d'ironie, quand on sait que le contexte actuel en est un de pénurie de main-d'œuvre. Au point que des entreprises doivent même réduire leurs heures d'ouverture, faute d'employés!

### Les fruits de la mobilisation

Différentes campagnes pour le salaire minimum à 15 \$ l'heure sont en cours au Québec. Visiblement, la mobilisation commence à porter ses fruits, mais il reste beaucoup à faire. Si l'emploi « demeure la meilleure voie de sortie de la pauvreté », comme aime à le répéter le gouvernement,

alors qu'attend-il pour rendre cette affirmation mathématiquement vraie?

Il faudra continuer de mettre de la pression sur le gouvernement tant et aussi longtemps que le salaire minimum ne sera pas un « salaire viable », c'est-à-dire un salaire qui permet à une personne qui travaille à temps plein « de gagner assez d'argent pour satisfaire ses besoins de base et ceux des personnes à sa charge, et de participer à la vie culturelle, politique et économique, en plus de lui laisser une certaine marge de manœuvre en vue de transformer sa situation socioéconomique » (IRIS).

### Normes du travail

Dans les prochaines semaines, la ministre Dominique Vien doit présenter une révision de la Loi sur les normes du travail. Le gouvernement aura une belle occasion d'y intégrer les deux autres revendications de la campagne 5-10-15, soit connaître son horaire de travail 5 jours à l'avance et avoir droit à 10 jours de congé payé par année pour maladie ou responsabilités familiales. Une façon de démontrer que son intérêt soudain pour le sort des travailleuses et travailleurs au bas de l'échelle n'est pas que passer.

## Quelques réactions au plan de lutte à la pauvreté

(Les textes complets sont sur le site du Collectif: [pauvrete.qc.ca/campagnes-2/construire-quebec-pauvrete/](http://pauvrete.qc.ca/campagnes-2/construire-quebec-pauvrete/))



### Front commun des personnes assistées sociales du Québec

Sous la menace d'Objectif emploi, les personnes pourraient se retrouver avec 404 \$ par mois. Pour Denyse Thériault, bénévole engagée vivant la pauvreté, cette approche est un recul de plus de 30 ans: « Quand j'étais sur l'aide sociale, les mesures forcées ont nui à ma santé et me causaient un grand stress de sorte que maintenant je ne peux plus travailler. À ce moment, si j'avais eu plus d'argent, j'aurais aussi pu garantir de meilleures conditions à mes enfants plutôt que d'avoir à faire des choix difficiles. Je ne souhaite cette situation à personne ». Le 3<sup>e</sup> plan de lutte est un échec, juge le FCPASQ, car il laisse des centaines de milliers de personnes sans ressources supplémentaires pour vivre décemment. D'autres mesures peu coûteuses auraient pu être mises en place comme conserver des pensions alimentaires pour les enfants, garantir le plein chèque pour les personnes vivant en couple et augmenter significativement les gains de travail permis. (communiqué du 10 décembre 2017)



### Fédération des femmes du Québec

Alors que le gouvernement fixe le montant de l'aide sociale à seulement 55 % de la MPC et donc à la moitié des besoins essentiels, il est reconnu que maintenir les personnes dans une précarité extrême nuit à leur santé physique et mentale. Il est par la suite, plus difficile d'intégrer le marché de l'emploi. « Pour des femmes, cela veut souvent dire être

contraintes de rester dans des situations de violence, d'abus, de travail non désiré : conjoint violent, logeur qui exige son tribut en faveurs sexuelles, activités sexuelles lucratives non souhaitées, employeurs harcelants », dénonce Gabrielle Bouchard, présidente de la FFQ. « Beaucoup de femmes sont dans une situation où elles ne peuvent pas faire valoir leurs droits : la barrière de langue, une situation irrégulière à l'immigration ou à l'état civil, de mauvaises expériences antérieures avec l'administration deviennent autant d'obstacles insurmontables. » (communiqué du 15 décembre 2017)



### Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec

« Si le ministre Blais avait vraiment voulu lutter contre la pauvreté des familles monoparentales, cesser de détourner la pension alimentaire des enfants qui vivent avec un parent assisté social ou bénéficiaire des prêts et bourses aurait été une excellente façon. Malheureusement, il a encore manqué de volonté politique... », se désole Sylvie Lévesque, directrice générale de la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec. « Pourtant, ça fait 20 ans cette année que les pensions alimentaires pour enfants ne sont plus considérées comme un revenu imposable, tant au fédéral qu'au provincial. Il serait plus que temps qu'on cesse de les considérer comme un revenu dans les programmes sociaux! », s'indigne la directrice générale de la Fédération. (communiqué du 10 décembre 2017)



## FRAPRU

Si les nouveaux investissements s'avèrent suffisants pour refléter les coûts actuels de la construction, ce que le regroupement voudrait voir validé, « cela devrait permettre la réalisation de 7000 logements sociaux déjà annoncés, jusqu'à maintenant impossibles à livrer, faute d'un financement public suffisant », indique Véronique Laflamme, la porte-parole du regroupement. Le FRAPRU souligne cependant l'absence d'annonce concernant la réalisation de nouveaux logements sociaux et l'insuffisance des mesures destinées aux personnes itinérantes. Compte tenu de la place démesurée qu'occupe le logement dans le budget des ménages à faible revenu, le regroupement espère toutefois que la révision promise d'AccèsLogis se fasse sans tarder. « Québec constate que plus du tiers des ménages locataires doivent consacrer plus de 30 % de leur revenu pour se loger », relève madame Laflamme. « Avec la diminution récente des taux d'inoccupation dans les logements locatifs, les choses risquent d'empirer, parce que les loyers vont monter », prévoit-elle. (communiqué du 10 décembre 2017)



## Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec

Ce qui est proposé, c'est un plan pour gérer la misère et forcer le retour au travail et ce, au détriment du bien-être et de la santé mentale de centaines de milliers de Québécois et de Québécoises. Les personnes défavorisées, particulièrement celles aux prises avec un problème de santé mentale, ont accès à une quantité réduite de ressources pour affronter les demandes de la vie quotidienne, elles vivent un niveau de stress plus élevé, accéléré par un plus grand nombre d'événements pénibles. 80 % à 90 % des personnes vivant un problème de santé mentale sont sans emploi et l'aide sociale constitue leur unique source de revenu. C'est pourquoi on peut saluer l'intention du ministre de créer un « revenu de base » pour les personnes considérées inaptes à l'emploi, leur permettant, à terme (en 2023), d'atteindre la mesure du panier de consommation. Or, ce « revenu de base » sera proposé lorsqu'une personne aura passé plus de 66 mois sur l'aide sociale, soit 66 mois à ne pas se nourrir à sa faim, à vivre de la stigmatisation, à se sentir parfois comme un fraudeur. Pourquoi attendre que la situation des personnes se détériore pendant 6 ans avant de les faire accéder à « ce socle sur lequel elles pourront compter pour couvrir leurs besoins »? (communiqué du 11 décembre 2017)

## Alain Noël, professeur de science politique à l'Université de Montréal

Le plan parle d'une « véritable révolution » pour décrire sa mesure phare, un revenu amélioré pour les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi et qui touchent de l'aide sociale depuis plusieurs années, que le document qualifie de « revenu de base ». Ce terme a sans doute été retenu pour faire plaisir au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale François Blais, qui a profité de l'annonce du plan pour remettre à Philippe Couillard un exemplaire dédié d'un livre sur le revenu minimum garanti qu'il a publié alors qu'il était professeur de science politique. Mais la réforme annoncée n'a rien d'un revenu de base. On ne parle pas ici d'instaurer une allocation universelle versée de façon inconditionnelle à tous les citoyens, mais bien d'une hausse des revenus s'approchant du seuil de faible revenu de la mesure du panier de consommation (MPC) pour un groupe précis de personnes. (article du 21 décembre 2017)

## IRIS

## Vivian Labrie, Institut de recherche et d'informations socio-économique (IRIS)

Si on cumule les impacts du budget 2017-2018 et de la mise à jour économique de novembre 2017, en 2023, le gouvernement aura retourné 11,796 milliards \$ sur six ans en allègements fiscaux aux particuliers assez en moyens pour payer de l'impôt, soit six fois et demie plus que ce qu'il aura investi (1,828 milliards \$) pour améliorer le revenu de certaines catégories de ménages qui n'ont pas ces moyens.

Le principal (1,247 milliards \$) de cette dernière somme servira à mettre en place un dit « revenu de base » à l'intention des prestataires d'aide sociale de longue durée présentant des contraintes sévères et permanentes à l'emploi (i.e. après six ans à l'aide sociale). [...] C'est une bonne nouvelle pour ces personnes, qui pourront ainsi disposer d'une certaine sécurité pour couvrir leurs besoins de base et possiblement cumuler d'autres revenus pour sortir de la pauvreté. C'est par ailleurs un choix qui risque d'augmenter les discriminations, au nom de l'incitation à l'emploi, et les préjugés qu'elles véhiculent envers les autres catégories de prestataires. Et c'est aussi un choix qui risque d'augmenter la médicalisation de la sécurité du revenu, puisque cette catégorisation suppose un diagnostic fait par des médecins (curieuse situation où une profession très avantagée par les finances publiques joue un rôle déterminant dans le niveau de revenu des plus pauvres). (article du 15 décembre 2017)



## Collectif pour un Québec sans pauvreté

165, de Carillon, local 309, Québec, QC G1K 9E9

Téléphone : 418 525-0040 / Télécopieur : 418 525-0740 / Courriel : collectif@pauvrete.qc.ca

[www.pauvrete.qc.ca](http://www.pauvrete.qc.ca)